VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato.

GUY LOWELL ET J. LEWIS STACKPOLE VS SOUTHERN FIBER CO.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,814, ledit ordre daté et signé le 13 novembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, en et pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, MARDI, le 5 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Lne les propriétés foncières comme suit :

La Manufacture ou Usine et Bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés à savoir— Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi à environ quatre milles et demi au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant approximativement, quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve, commençant à un point huit cent quatre vingt cinq pieds de distance du chemin public de Barataria, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur approximative de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre autrefois appartenant à Prosper Trouard et Bernard Villars, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant Charles G. Rabenstech, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un tuyau lesquels la rive du fleuve pour pouvoir transporter du frêt pour aller et venir, devant être situé sur le côté est de la propriété de ladite "Southern Fiber Company" et passant à travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la "Scrpy Oil and Transportation Company", aussi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero, tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloires, outils, charbon matériel, appareils, accessoires de toute genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats Unis numéro 713,116, daté le 11 novembre 1902, conformément à et sujet aux conditions d'un contrat intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fiber Board Company, la Southern Fiber Company et C. Tennant Lee, administrateur ou gardien, pour lui-même et associé à la ville de Boston, Etat du Massachusetts, le 22 septembre 1905, et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires complémentaires et originaux ici enregistrés et particulièrement comme il est démontré dans la pétition et ordre de cour ci-dessus mentionnés devant être vendus comme une masse complète et en gros.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans, après la date, faits à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de certificat ainsi que les frais du notaire Wm H. Benendin, pour le passage de l'acte de vente, lequel doit contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières.
Bureau: 910 rue Gravier. Nlle-Orléans, Lne.
P. A. Leloup Jr, A. W. Cooper, avocats pour le receveur.
5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

VENTE DE RECEVEUR DE L'USINE DE LA SOUTHERN FIBER CO.

Annonce Judiciaire—Succession de England H. (alias Edward) Harris—No 85,530, Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 2 décembre, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 14 janvier 1909, la propriété suivante :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et connu sous le numéro municipal C. C. Friedrichs, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 2 juillet 1906 et enregistré dans le livre des transferts 210, folio 10.

Les améliorations comprennent le cottage double 2435 27 rue St Pierre.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
Bureau. 910 rue Gravier.
13 déc—13 20 27—jan—3 10 14

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
COTTAGE SIMPLE
SUR UN BON TERRAIN.
1832 O'REILLY, coin de la Rue PRIEUR

Ernestine Marchand et al. vs Josephine Barrell

No 87,436—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, 5 janvier 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 novembre 1908 et signé le 27 novembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1832 rue O'Reilly, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman et Ambrez (maintenant Nouveau St-Bernard), mesurant 42 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur sur 59 pieds, 2 pouces 9 lignes de profondeur et façad—à la rue O'Reilly, formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur portant date égale avec la date de l'adjudication publique payables en et deux ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt, par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et les cautions usuelles de sécurité. 10 pour cent au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick A. Earhardt vs Matthew Plunkett et Christine Plunkett, mineurs

No 87,334—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans— Division D.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau no 824 rue Union, MERCREDI, le 23 décembre 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 30 octobre 1908 et signé le 9 novembre 1908 et d'un jugement amendé rendu le 13 novembre 1908 et signé le 19 novembre 1908 les deux rendus et signés par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, St Thomas (autrefois Fulton) et Chippewa, et mesurant cinquante-cinq pieds de face à la rue St Thomas (autrefois Fulton) sur soixante et un (61) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles; ladite portion de terre étant le fond extrême de plus ours terrains numérotés dix-huit et dix-neuf de l'îlet No 1020 deux sur un plan fait par J. F. Bothea, voyer général, sous la date 30 mai 1836, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant D. L. McGlay, section notaire en cette ville le 10 juin 1842.

Etant la même propriété acquise par Valentine Eckhart de John S. Hoff par acte passé devant Andrew Hero Jr, notaire, le 26e jour de mars 1879.

Conditions—Comptant.

Dix pour cent duquel devra être payé au moment de l'adjudication audit encanteur, la balance au moment de la confirmation de la vente, l'acte pardevant Arthur J. Peters, notaire.

Louis Henry Burns, avocat pour le demandeur.

22 nov -22 29—déc 6 13 20 23

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Union Exchange Bank vs Pelican Cracker Factory.

No 84,887—Cour Civile de District.

LUNDI, 14 décembre 1908, à 10:30 a. m.

Sur les lieux, No 832 rue Magazine.

Meubles de bureau, Pupitres, 2 Remington Type-Writers No 7, Vitrines sur pivot et devantures, Cartons Papier glacé, "Boxes shooks", "Hand and Rolling Trucks", 2 grands Coffre-forts, Extraits d'essences et parfumeries, Etiquettes, Sceaux, Papier d'emballage, etc.

Conditions—COMPTANT

GEO. ST-PAUL, Encanteur
No 137 rue Carondelet.
Titche & Rogers, Parkerson, Brusan & Brusale, avocats pour le Receveur.
2dec—2 6 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

MERCREDI, le 23 décembre 1908 à 11 heures a. m., sur les Lieux

No 4020 avenue Clarborne, près Berlin.

Cheval et wagon, échelle de peintre

Conditions — Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
13 déc—13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Victoria Rose Pepin.

No 87,295

MARDI, le 22 décembre 1908, à 11 heures du matin, sur les lieux No 1127 rue Quartier—

Effets mobiliers et meubles de maison.

Conditions—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
13 déc—13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 14 JANVIER 1909.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi

Le Cottage Simple No 1327 rue Quartier.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Victoria Rose Pepin, No 87,295 au dossier daté le 7 décembre 1908, je vendrai à l'encan et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 109, borné par les rues Quartier, St Claude, Rempart et Lavenue Esplanade, mesurant en mesure française 22 pieds, 8 pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de 50 pieds sur la ligne qui le sépare en le côté de la rue St-Claude de la propriété de Chemon Villouet en subdivisée et 47 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise sur le côté de l'avenue Rempart de la propriété de Berthie Rondard en subdivisé. Les bâtisses sur ledit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 1127 rue Quartier.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec

GEO. ST PAUL, Encanteur.
137 rue Carondelet.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

Jas A. Brennan, et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple "Home",
928 Rue Nord Lopez, entre les rues Dumaine et St-Philippe, près des Chars, Eglise et Ecoles.

Succession de Celina Boutte, veuve en premier mariage de Abner Olivier et en deuxième mariage de Belluche Chauvin.

No 87,525—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 12 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 733 rue Union, en vertu d'un ordre de date signé le 7 décembre 1908, par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Trémé, Cinquième District de cette ville, désigné par le No cinq de l'îlet No 14, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Troisième (maintenant Lopez) et Salcedo (autrefois Van Buren), sur un plan dressé par L. H. Pilie, voyer, le 8me jour de mai 1844, déposé en l'étude de Jos Cavillier, ancien notaire, lequel ditlot mesure en mesure anglaise vingt sept (27) pieds dix (10) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Lopez sur cent un (101) pieds six (6) pouces quatre (4") lignes de profondeur et vingt sept (27) pieds neuf (9) pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprennent un cottage simple retiré de la banquette contenant 3 chambres, hangar près de la nouvelle école McDonogh 31, chars etc.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

10 déc—10 13 20 27—jan 3 10 12

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux chargements de bûches de frêne.

Un chargement de sel en bloc.

Mercredi 16 décembre à 11 heures a.m.

Au terminus de la Texas & Pacific Railroad Co., rue Thalie.

PAR LOUIS M. RICAU, Encanteur— En vertu des actes 124 de 1890 et 106 de 1896 par ordre de la A. P. R. R. Co., pour le compte de qui ce peut concerner, à l'endroit et heures ci-dessus indiqués.

Un chargement de bûches à frêne, chargé à Port Arthur, Tex., consigné à H. Lonsdale & Co., et à M. E. Ricot et Co.

Un chargement de sel en bloc, chargé à Port Arthur, Tex., consigné à H. Lonsdale & Co., sur ordre de la Crescent City Slaughter House Co.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Bureau 6 13 16.

Succession de Julius P. Helm

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,647—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lucile Helm, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Henry G. McCall, avocat.

6 déc—5 12 17

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

CARL PONS, Champion Athlète
le Grand Monsieur, Directeur.
Mme CARL PONS Enseigne aux Dames!

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide emplacement pour entrepôt, manufacture, spéculation ou résidence.

Propriété de valeur nouveau à pour affaires commerciales près du centre commercial,

No 1201 rue Tchoupitoulas, coin Thalie

Le cottage double, Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse.

Et le cottage double 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse.

Succession de Ellen Connolly.

No 87,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern Encanteur—JEUDI, le 14 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'enfrignné le 8 décembre 1908 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie (autrefois Benjamin), St Thérèse et St Thomas, dans l'ancien Faubourg Scelet, et désigné par le numéro un sur un plan fait le 15 janvier 1844 par L. H. Pilie, approuvé par Joseph Pilie, voyer de l'ancienne municipalité No 2 de cette ville et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, dans le livre de plan No 2. Ledit lot est un lot d'encoignure formant un des angles desdites rues Thalie et Tchoupitoulas, et mesurant d'après ledit plan en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 1201 rue Tchoupitoulas, coin de la rue Thalie, et comprennent une grande bâtisse en briques à deux étages, ayant un grand magasin et 4 chambres et vestibule au rez-de-chaussée. Le premier étage a 6 chambres et vestibule. Dans la cour se trouvent trois maisons nettes en bois, loué à $20.

2° Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Thérèse, St Thomas et Benjamin, maintenant Thalie désigné par le No 2 sur un plan de Louis H. Pilie, daté le 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, et comprennent un cottage double en briques ayant deux chambres de chaque côté et une chambre construite en bois située dans le fond. Dans la cour il y a une bâtisse-hangar ayant 3 chambres, loué à $8.00 par côté.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District et tel que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan de Louis H. Pilié, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas notaire en cette ville et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Thoupitoulas entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas et comprennent un lot et travaux cottage double en bois avec galerie sur le devant, 4 chambres de chaque côté et loué à $10.00 par côté.

Conditions — Comptant l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1908 au lieu et en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt en lieu pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John E. Fleury, avocat
13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE ELLEN McNULTY,
Veuve de John Clancey.

No 84,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.— Division D.

Cottage Double de Choix,
2305 et 2307 RUE ERATO,
Entre les rues Liberté et Howard.
Un Bon Placement où les Propriétés Sont en Demande.

PAR STROUDBACK & STERN Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 7 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 24 novembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos Municipaux 2305 et 2307 rue Erato et tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Coq, Liberté et Howard désigné comme lot No. Un dans l'îlet No Onze sur un plan de C. H. Hedin, architecte, daté du 21 avril 1891, déposé parmi les registres de T. O. Sala, ancien notaire en cette ville, comme plan No 26. Le dit lot mesurant d'après ledit plan 33 pieds 3 pouces de face à la rue Erato 33 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 104 pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Liberté et 103 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 2 étant ainsi la propriété acquise par la défunte, Ellen McNulty, veuve de John Clancey de la succession de John Ryan passée pardevant George Montgomery, notaire, le 26 mai 1905, livre des transferts 242, folio 551, et dépendant du partage par licitation de ladite propriété entre ladite plaignante et ladite défunte.

Les améliorations consistent un cottage double en bois contenant quatre chambres de chaque côté avec galerie sur le devant, 4 chambres construites en bois situées dans le fond.

Conditions—5|24 Un tiers ou plus comptant la balance en billets de l'acquéreur à 1, 2 et 3 ans portant 8 pour cent d'intérêt par an payables mensuellement et garantie par hypothèque spéciale du vendeur sur ladite propriété, lien de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité ou conférence de jugement et 10|24 pour cent comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908 et faire le 10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication et en outre payer les loyers qui prennent cours du jour de la vente.

Acte de vente pardevant George W. Flynn notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 déc—6 13 20 27—jan 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charlotte Noe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,201—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Charlotte Noe, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—W. McL. Fairfax, avocat.

4 déc—4 9 13

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage d'un îlet de valeur avec bâtisses contenant 22 terrains,

Borné par les rues Webster, Laurel, Association et la Ligne Bloomingdale, devant être offerts en terrains convenables pour

LE SPECULATEUR
LE MANUFACTURIER
LE "HOME SEEKER".
LE JARDINIER.

MARDI, le 22 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Mme Augusta Mansch, tutrice naturelle et al, versus John Stortz et als.

No 82,858—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div A.

PAR CARRÈRE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — MARDI, le 22 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 4 novembre 1907, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet de terre compris entre les rues Webster, Laurel, Association et la ligne de Bloomingdale, ledit îlet ayant été arpenté et subdivisé en lots désignés par les lettres de A à V inclusivement, sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, le même jour de septembre 1907, d'après le plan d'arpentage, le lot U mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, cent trente trois pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Laurel sur cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Association ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot V est contigu audit lot U et mesure trente quatre pieds six pouces de face à ladite rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond sur cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne la plus près dudit lot U, et cent trente trois pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près de la rue Association. Les lots A, B, et C mesurent chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Association la même largeur sur la ligne du fond, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot A forme l'encoignure des rues Webster et Association, le lot B est contigu au dit lot C et mesure trente trois pieds, dix pouces et une ligne de face à la rue Association 23 pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Webster, et d'une profondeur de cent vingt six pieds sur la ligne la plus près de la ligne Bloomingdale. Les lots E, F, G, H et I contiennent trois pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Association sur une largeur de trente trois pieds deux pouces et sept lignes dans le fond et cent soixante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot J forme l'encoignure des rues Association et de la ligne de Bloomingdale et mesure trente trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Association, trente trois pieds trois pouces et cinq lignes en largeur dans le fond par une profondeur et façade sur la ligne de Bloomingdale de 162-5 5 162 pieds 6 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot K formant le coin des rues Laurel et la ligne de Bloomingdale et mesure 32 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Laurel, 33 pieds 3 pouces et 5 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur et façade sur la ligne de Bloomingdale de 162 pieds 6 pouces 5 lignes. Les lots L, M, N, O et P sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 32 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Laurel, 33 pieds 2 pouces 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 162 pieds 6 pouces. Le lot Q est contigu au lot P et mesure 32 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Laurel sur 33 pieds 1 pouce 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté vers la ligne de Bloomingdale de 130 pieds et d'une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Webster de 128 pieds. Cette propriété devant être vendue en terrains. Les lots R, S et T sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 33 pieds 5 pouces de face à la rue Laurel, la même largeur dans le fond sur 128 pieds entre lignes égales et parallèles le lot T formant le coin des rues Laurel et Webster.

Les améliorations comprennent un cottage en bois contenant 4 chambres, cuisine, hangar, etc., et portant le numéro municipal 419 rue Webster.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en un ou deux ans avec intérêt à huit pour cent par an de la date de l'adjudication, lien de vendeur et les cautions usuelles de sécurité ou privilège spécial sur la propriété vendue, lien de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1907 et de 1908. Acte de vente devant être passé pardevant James B. Rosser Jr, notaire aux frais de l'acquéreur et prendre possession du lot vendu à la signature de l'acte de vente lieu, comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Henriques, James B. Rosser, avocats.

21 nov—21 2 29—déc 6 13 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Endroit de Choix pour Batir.
51x150.

Rue Cambronne, entre Sycamore et Mobile.

MARDI, le 22 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne

Succession de Jean Baptiste Gervais Arnoult et de Léonine Commagère, son épouse décédées.

No 87,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CARRÈRE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido — MARDI, le 22 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 17 novembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Septième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Cambronne Dixième ou Mobile, Nouvelle ou Sycamore et Madison ou Dante, désigné comme lot No Six et est situé à une distance de 120 pieds du coin des rues Cambronne et Sycamore et mesure 51 pieds de face à la rue Cambronne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après l'inventaire daté le 4 novembre 1908 et enregistré en l'étude de M. Benjamin Coy, notaire.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et les frais de l'acte de vente pardevant Benjamin Coy, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

21 nov—21 22 29—déc 6 13 20 21 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Mathe Johnson versus Dr Hersey

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLÉANS — No 3117 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Maher, Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, 225 rue Magazine, Nouvelle-Orléans, District de cette ville, le LUNDI, 14 décembre 1908, à 11 heures A. M., un lot de meubles de maison et effets. Saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. (680)

W. FULLER, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

6 déc—6 10 14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George Hauser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 82,432 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Henry Hauser, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—J. C. Henriques, avocat.

6 déc—6 10 15

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

George G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

La balance du fond de magasin de Friedrichs, Young & Taney, Ltd., 132 rue Chartres.

NATTES, TAPIS, LINOLEUMS, "STORES", ETC., ETC.
In re George G. Friedrichs vs Friedrichs, Young & Taney Ltd.
No 86,131—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur MARDI, le 15 décembre 1908, à 11 heures a. m., sur les lieux No 132 rue Chartres. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, le 4 décembre 1908, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée

La marchandise de Friedrichs, Young & Taney Ltd, restant non vendu, consistant en nattes, tapis, descentes de lits, "crumb cloth", lingerie, cone matting, tapis en cocotchoua, décoration de papier, écrans, INSTALLATION DE BUREAU, COMPTES COURANTS, Etc

Conditions—Comptant sur les lieux, sans limite en réserve.

L. H. Meyer, avocat.
5 déc—5 6 13 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente des trois-quarts indivis de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No Municipal 5427 rue Constance, entre les rues Bellecastle et Dufossat.

Samuel H. Meyer vs Charles A. Webb et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 87,624—En vertu d'un writ de saisie et vente au shérif civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 janvier 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Les trois quarts indivis des propriétés ci-après décrites, à savoir

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Avart, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet 24 borné par les rues Magazine, Live Oak (maintenant Constance), Bellecastle et Dufossat, désigné comme lot 4 et mesurant trente pieds sur la rue Live Oak (maintenant Constance) sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet ci-dessus désignés comme lot No 5 et mesurant trente pieds de face à la rue Live Oak (maintenant Constance) sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant payer le dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
J. C. Henriques, avocat pour le demandeur.

11 déc—11 12 13 18 24 31—jan 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième District.

Bâtisses portant les Nos Municipaux 2312 et 2314 rue Nord Roman, entre les rues Mandeville et Espagne.

L. Whitney vs Veuve Wm. Large

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 87,746 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 décembre 1908 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 776, borné par les rues Roman (autrefois Bendel), Derbigny (autrefois Prospect), Mandeville et Espagne, lequel lot commence à une distance de soixante et trois pieds de l'encoignure de la rue Mandeville, et mesure quarante et un pieds de face à la rue Roman sur soixante pieds de profondeur et est borné des deux côtés du fond de lots numérotés sur un devis de partage fait par Mme Louisa Zegler, veuve de Joseph Ziegler, voyer, daté le 16 novembre 1904 et d'après lequel voyer, ladite portion ou morceau de terre commence à quatre vingt sept pieds de la rue Port et mesurant trente six pieds de face à la rue Rempart, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Com